



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
TONNERRE**
N° 2026 / 111

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 22

Exprimés : 26

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois mars, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 17 mars 2026.

Étaient présents : Pascal LENOIR, Lucas IPPOLITO-SCHWAGER, Emilie ORGEL, Thomas DROULEZ, Anne-Sophie HAMON, Chantal PRIEUR (adjoints), Djamila BOUFELAH, Nicolas NOËL, Gaëlle BENOIT, Claude ROY, Gilles BARJOU, Bahya BAILICHE, Guy ROY, Marie-Laure BOIZOT, Anaëlle BUELLONI, Michel DROUVILLE, Mathilde PEDROT, Vincent THOMAS, Nadège LALLEMAND, Benoît BROUSSEAU, Anne SANCHEZ.

Absents représentés : Sylviane TOULON, Benoît CHAISY, Jeanine CALCIO GAUDINO, Paul HUTTEAU d'ORIGNY.

Absent : David ROSENBLUM.

Secrétaire de séance : Nicolas NOËL.

Nomenclature @CTES : Domaine et Patrimoine / Aliénations

DOMAINE ET PATRIMOINE

VENTES AUX ENCHERES DE BIENS MOBILIERS

- Vu l'article L. 2121-1 et suivants, L. 2122-21, L. 2122-22-10 et L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°2022/158 en date du 18 juillet 2022 autorisant la collectivité à mettre en vente des biens matériels et immatériels sur des plateformes de vente en ligne au moyen d'enchères ;
- Vu la délibération n°2025-140 en date du 11 septembre 2025 relative à la mise en vente par le biais d'enchères de biens mobiliers des services techniques ;
- Considérant la volonté de la ville de Tonnerre de favoriser le réemploi des matériels usagés dont elle n'a plus l'utilité ;
- Considérant la démarche de développement durable à laquelle la ville de Tonnerre souhaite participer en favorisant ces principes de réemploi des biens mobiliers ;
- Considérant que certains objets des services techniques n'ont pas trouvé preneur lors de la précédente mise aux enchères et qu'il convient d'abaisser leur prix plancher ;
- Considérant que la ville souhaite revendre son ancien projecteur de cinéma compte-tenu de l'acquisition d'un nouveau projecteur laser ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide	Pour : 26
	Contre : 0
	Abstention : 0

- D'approuver la mise en vente, par la voie d'enchères, des matériels suivants :

Matériel	Prix plancher (€ TTC)
Lot de tuiles et faitières mécaniques	400,00
Lot de 3 jardinières en béton	30,00
Lame de déneigement pour tracteur	200,00
Serre en verre dimension 13m x 18m	600,00
Projecteur cinéma + serveurs	500,00

- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à document afférent à ces ventes.



Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre